Le C.C.P.S. est un centre de recherche de l’Université de Kinshasa, rattaché à l’École de Criminologie de l’Université de Kinshasa.

Il entretient une étroite collaboration avec les chercheurs des autres facultés ainsi qu’avec les autres centres de recherche ayant des activités liées à son objet en raison du caractère interdisciplinaire de la criminologie.

Le C.C.P.S. est intégré dans la structure administrative ainsi que dans la gestion financière, technique et scientifique de l’École de Criminologie de l’Université de Kinshasa.

La gestion du C.C.P.S. est assurée par le Comité Directeur de l’École de Criminologie pour l’ensemble de ses activités, à travers le poste de Directeur Adjoint chargé de la Recherche et du C.C.P.S.

Le C.C.P.S. a pour objet de développer la recherche scientifique, particulièrement dans le champ de la criminologie et de la pathologie sociale, de la criminalistique, ainsi que dans celui de la sociologie pénale et de l’anthropologie du droit au Congo et en Afrique.

Le C.C.P.S. veut servir d’interface entre l’Université et la société congolaise en offrant aux enseignants, aux chercheurs, aux étudiants ainsi qu’aux professionnels de la Justice pénale, de la Police et aux intervenants sociaux un cadre de documentation spécialisée, de recherche empirique sérieuse et de formation approfondie dans le domaine de la criminologie, de la criminalistique, de la sociologie pénale et de l’anthropologie juridique.

À cet effet, il est chargé notamment de :

1. Constituer une bibliothèque et une vidéothèque spécialisée en criminologie, en criminalistique, en sociologie pénale, en anthropologie du droit et en socio-pathologies africaines, complétées d’une archive audio-visuelle documentant les pratiques socioculturelles et des juridictions appliquées en République Démocratique du Congo dans les divers milieux culturels ;
2. Réaliser des études interdisciplinaires dans le domaine de la criminologie, de la criminalistique et de l’anthropologie du droit ;
3. Diffuser les résultats des études réalisées dans les domaines ci-dessus par l’organisation des conférences, séminaires, colloques, journées d’études et par leur publication dans les Cahiers du C.C.P.S.;
4. Fournir une expertise de qualité pour les réformes à réaliser dans le champ de la justice pénale, de la police et des autres services de l’État au niveau national ou africain en favorisant une démarche interdisciplinaire;
5. Veiller au développement et à l’amélioration de méthodes et techniques de recherche scientifiques adaptées aux circonstances spécifiques de l’Afrique et de la République Démocratique du Congo;
6. Soutenir les recherches doctorales des Assistants rattachés au C.C.P.S. dans le domaine de la Criminologie, de la criminalistique, de la sociologie pénale et de l’anthropologie du droit ;
7. Contribuer à la formation professionnelle des acteurs de la Justice pénale, de la Police nationale et des autres services de l’État ainsi que des intervenants sociaux en partenariat avec les structures publiques de renforcement de capacités existantes ;
8. Établir et renforcer les liens avec les autres centres de recherche aussi bien de notre université que des universités étrangères en vue d’un plus grand rayonnement international de notre université.

En vue de la réalisation de son objet décrit ci-dessus, le C.C.P.S. peut solliciter, à travers l’École de Criminologie, le concours des organismes nationaux et internationaux qui s’intéressent aux thématiques liées à son objet.